

Le 24 septembre 2013

PAR SDÉ ET COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy
Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859
Télec. : (450) 515-6606
C. élec. : meagariepy@videotron.ca

**OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2014-2015
Planification d'audience du RNCREQ – Mesures pour les exploitations
agricoles
Dossier : R-3854-2013**

Chère consœur,

Pour faire suite à votre correspondance du 20 septembre, le RNCREQ produit ci-bas, les informations requises relatives à la planification d'audience.

Présentation de la preuve du RNCREQ

Le RNCREQ nécessitera 15 minutes pour l'adoption de sa preuve et la présentation des faits saillants de celle-ci.

Liste des témoins et qualifications

Le RNCREQ fera entendre M. Paul Paquin, analyste externe, à titre de témoin ordinaire.

Contre interrogatoires

Le RNCREQ prévoit contre interroger les témoins du Distributeur pour environ une vingtaine (20) de minutes.

Argumentation

Pour sa plaidoirie, le RNCREQ demande la permission, s'il agrée à la Régie, de présenter son argumentation sous forme écrite, préférablement le 30 septembre, pour les raisons exprimées plus bas.

Advenant le cas où la Régie requerrait une plaidoirie orale, le RNCREQ nécessitera quelques 15 minutes pour exprimer sa position.

La soussignée confirme qu'elle assurera, en remplacement de Me Sicard, la présentation de la preuve de l'UC et le contre-interrogatoire des témoins du Distributeur pour cette intervenante. Elle réfère à cet effet la Régie à la correspondance de l'UC portant sur sa planification d'audience afin de concilier les deux charges.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Eric Fraser (HQD)
Philippe Bourke (RNCREQ)